

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

DÉCISION DU MAIRE

2024DEC0097

Fête et Animations

Thème : Commande publique/Autres types de contrats/Divers

Contrat de prestation de service avec l'Office du Tourisme relatif à l'organisation d'une sortie au Château de Chantilly le mercredi 15 mai 2024

Le Maire de Bry-Sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020DELIB0149 du 17 décembre 2020 portant délégations d'attributions accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pouvoirs ainsi délégués, à savoir notamment de prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres à procédure adaptée d'un montant inférieur au seuil de 221 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le règlement intérieur de la ville de Bry-sur-Marne relatif à la passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée,

Vu la proposition de contrat de L'Office de Tourisme de Senlis sise Place du parvis Notre-Dame

– 60302 SENLIS relatif à l'organisation d'une sortie au Château de Chantilly dans le cadre des loisirs seniors,

Considérant que le Maire est chargé, de souscrire les marchés publics et accords cadres inférieurs à 221 000€ HT,

Considérant que le contrat relatif à cette prestation s'analyse comme un marché public au regard du code des marchés publics,

Considérant que le montant de ce marché public est inférieur au seuil de 40 000 € HT, en dessous duquel aucune publicité ni même en concurrence n'est obligatoire,

Considérant que la ville de Bry-sur-Marne organise une sortie culturelle dénommée « Visite du Château de Chantilly et des grandes Ecuries » dans le cadre des loisirs seniors.

Considérant que l'association propose une prestation correspondant aux attentes et besoins de la commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De conclure un contrat de prestation de service avec l'Office du Tourisme de Senlis sise Place du Pavis Notre Dame - 60302 SENLIS relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2024 comprenant la visite du château de Chantilly et des grandes Ecuries.

Cette prestation aura lieu : le mercredi 15 mai 2024 à partir de 10h00 jusqu'à 17h30

Cette prestation se fera moyennant le paiement de la somme forfaitaire de 50.83 € HT par personne soit une estimation pour 55 personnes de 2795.65€ HT

ARTICLE 2 : Le présent contrat sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

ARTICLE 3 : Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du marché public, notamment celles liées à la résiliation.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits aux budgets 2024 aux chapitre et article correspondants.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, publiée et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la préfète du Val-de-Marne pour exercice du contrôle de légalité ainsi qu'au Directeur Général des Services chargé de son exécution.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Bry sur Marne ou d'un recours contentieux introduit près du Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle Case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Bry-sur-Marne, le 23 avril 2024

Le Maire,

Charles ASLANGUL

PUBLIEE LE 25/04/2024

